

38

COMMISSION chargée d'examiner le projet de
loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif
à la création de **syndicats autorisés pour**
la défense des vignes contre le phylloxera.
(N° 42, session extraordinaire 1888.)

Nommée le 15 novembre 1888.

MM.

1^{er} BUREAU : ALFRED MATHEY.

2^e — DURAND.

3^e — PAULIAT. *Suivant*

4^e — DE VERNINAC.

5^e — GARRISSON.

6^e — ALFRED BIRÉ.

7^e — MARQUIS.

8^e — JULES CAZOT.

9^e — COLONEL MEINADIER. *Suivant*

167

49
5



A

La 1^{re} séance de la Commission est ouverte à 10 heures et la
Monsieur de la Préfecture et de la Préfecture.

Sur l'ordre du jour: le Colonel Mesnadié; le Ministre: M. Paulin.

Il a été nommé des commissions et un comité dans les bureaux.

1^{er} bureau: M. Mathy, Ministre du projet; il regrette que le Comité ne soit pas plus tôt.

2^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre du projet.

3^o bureau: M. de la Préfecture, id. le Comité ne s'est pas encore.

4^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre de la loi.

5^o bureau: M. de la Préfecture, absent.

6^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre de la loi, mais le Comité ne s'est pas encore
à la disposition de l'Administration.

7^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre du projet avec l'Administration de la Préfecture et les
ministres de la loi de 1869.

8^o bureau: M. de la Préfecture, Ministre du projet. nous ne sommes pas encore des projets, mais il suffirait de
la loi de 1869.

9^o bureau: Colonel Mesnadié, Ministre du projet, il n'est pas tout, mais n'est pas moins très utile. Comme membre de
la Commission supérieure de physique il donne de détails très intéressants.

art. 6 : est adopté sans changement.

art. 7 : - id -

art. 8 : - id -

art. 9 : - id -

art. 10 : est adopté avec adjonction ~~de~~ à la suite à l'étendue de nos et à la valeur.

Le Janiss, revenant sur l'article 9 fait observer qu'il ne semble pas dans l'air y - deux moyens d' combattre

le phylloxera: 1° la submersion qui n'est applicable qu'à certains végétaux, 2° l'insecticide qui n'est pas toujours

dans le traité qui les nous dit. A la suite de ces deux moyens c'est la plantation de végétaux américains.

Il nous dit en conséquence que cette recommandation de remarquable par les végétaux américains, et surtout celle

fait le projet de loi y est en fait.

Le Colonel Meunier dit que le projet de loi n'a pour objet que de combattre le phylloxera.

art. 11 - est adopté sans changement

art. 12 - - id -

art. 13 - - id -

M. le Colonel Meunier propose un art. additionnel touchant la submersion que la loi de 1875 accord

aux juges ordinaires. Il est entendu que le rapport aura un paragraphe à ce sujet, et que par suite

les juges ordinaires comme à ces derniers de l'ancien la submersion estotus par la loi de 1875.

4
Le Colonel Meinadier est nommé rapporteur, et sera entendu avec le Président
de propos d'inférieur additionnel, et le plan des parages ^{que nous lui en avons} ~~de~~ rapport et sur l'art. 10 pour
l'inspecteur et le valant.

Le Président.

Séance du 29 Novembre 1888.

Présidence de Monsieur Meinadier
Monsieur Pauliat Secrétaire s'excuse par lettre
de ne pouvoir assister à la séance.

Monsieur Ducand membre pour la première
remplit la fonction de Secrétaire.

Monsieur Meinadier Président nommé
Rapporteur de projet de loi sur le
Syndicat Contre le Phylloxera, donne
lecture de son rapport.

La Commission à l'unanimité
approuve le rapport, et décide de
demander l'urgence pour faire voter ce
projet de loi.

Le Président
E. Meunier

Le Secrétaire
Ducand

